

Le DOSSIER

Les besoins du jeune enfant :
entretachment et exploration

3

En DIRECT DU RPE

La formation des
assistantes maternelles

5

Zoom SUR ...

Le CAP Accompagnant
Éducatif Petite Enfance

7

Le coin des BONNES IDÉES

Le mot "STOP" plutôt que le
mot "NON"

La formation sur le Pays de La Châtaigneraie

Comprendre le jeune enfant, l'accompagner dans son développement, répondre à ses besoins, le rôle des professionnels de la petite enfance nécessite une véritable formation et expertise. Depuis 2018, les assistantes maternelles du territoire sont accompagnées par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie via le Réseau Petite Enfance (RPE).

Le RPE est un lieu d'écoute, de temps d'échanges notamment lors des matinées d'éveil mais aussi désormais un lieu de formation. Présente du Lundi au Vendredi dans les locaux de France Services à La Châtaigneraie, l'animatrice du RPE, accompagne les professionnels de la petite enfance sur leurs souhaits de formation, qu'elle soit en formation continue ou certifiante.

Depuis 2022, les assistantes maternelles du Pays de La Châtaigneraie peuvent se former à domicile. Ainsi 5 formations ont été organisées par le Relais Petite Enfance et l'association des « p'tits artistes ». Une première formation sur le temps de travail (2 vendredis) est prévue en mars 2024 et la formule est amenée à se développer si cela correspond au souhait des assistantes maternelles.

Je vous souhaite une bonne lecture et une belle continuation dans ce beau métier qu'est celui d'assistante maternelle.

« Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant. » Pythagore

Valentin JOSSE

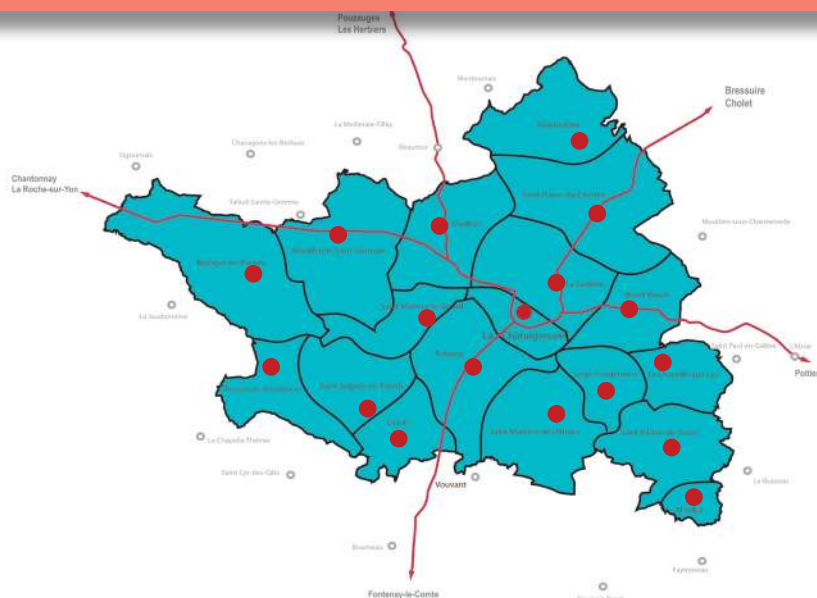
Président de La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Le Relais Petite Enfance

Le RPE est un lieu d'accueil et d'information gratuit, au service des parents, des gardes d'enfants à domicile, des assistantes maternelles et des enfants. C'est un lieu de parole et d'écoute où la confidentialité est respectée. Le RPE propose des matinées d'éveil itinérantes aux assistantes maternelles, aux gardes d'enfants à domicile avec les enfants. Le RPE propose des rencontres avec les crèches et micro-crèches du territoire et les assistantes maternelles.

Contact : 7 place de la République - 85120 La Châtaigneraie

Tél : 06.02.73.51.88 - Courriel : rpe@ccplc.fr



Retrouvez le planning des matinées d'éveil
sur le site internet :

www.pays-chataigneraie.fr

(Rubrique : « Vivre et Grandir / Petite Enfance - Jeunesse / Petite Enfance - de 3 ans »)

RPE Mag'

#6-Décembre 2023

Directeur de publication : M. JOSSE Valentin

Création graphique, mise en page : Communauté de communes

du Pays de La Châtaigneraie

Crédits photos : AdobeStock - Freepik

N°ISSN : 2968-3521

» La formation des assistantes maternelles

Être un professionnel formé permet d'être reconnu pour son expertise, permet d'être respecté dans l'exercice de son métier.

LA FORMATION INITIALE

La formation initiale est désormais obligatoire avant de commencer à accueillir un enfant (80 h) une fois l'agrément validé par le CD.

Les 40 h restant doivent être réalisées durant les 3 années d'exercice de l'assistante maternelle.

Cette formation est obligatoire mais est financée par le conseil départemental.

LA FORMATION CONTINUE

Le plan de développement de compétences :

- 58 h par an (en dehors de la formation secouriste), disponible dès la première heure travaillée.
- L'offre de formation est conçue, coordonnée et financée par IPERIA, des formations de 7 h à plus de 40 h, en Visio ou en présentiel.
- Différents thèmes sont abordés : Comprendre l'enfant pour mieux l'accompagner, organiser et développer son parcours professionnel, développer ses compétences langagières, accompagner un enfant en situation de handicap, accueillir et accompagner sur les différents temps de la journée, adapter l'alimentation et l'accompagnement au repas, prendre en charge le domicile, adapter sa communication et prévenir les situations difficiles, assurer la prévention et la sécurité.
- Ces formations sont proposées par divers organismes de formation qui doivent être affiliés à IPERIA pour qu'une prise en charge soit possible. Par exemple, Planète enfance, la MFR de St Laurent sur Sèvre, Expersona, l'ARIFTS, Edemiam

La rémunération pendant la formation :

- Formation en-dehors du temps de travail :

Allocation pour chaque heure de formation suivie (4,75€ net/h en 2023) + prise en charge des frais annexes (repas 14 €, transport 0.30 € du km) versés par IPERIA.

- Formation pendant le temps de travail :

Les employeurs placent l'Assistante Maternelle en congé sans solde. Rémunération directe par IPERIA pour l'ensemble des heures prévues, tous employeurs confondus + prise en charge des frais annexes (repas, transport).

ATTENTION : si la formation a lieu sur du temps de travail, la rémunération pendant la formation est soumise à cotisations et contributions sociales. L'APNI procédera à la déclaration et au paiement des cotisations et contributions afférentes au temps de formation auprès de l'Urssaf. L'employeur porteur ne doit pas déclarer les heures de formation suivies par le salarié auprès du Cncesu, de Pajemploi ou de l'Urssaf, mais déclarer uniquement les heures réellement travaillées.

L'article 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant place la formation des professionnels dans les grands principes qui permettent aux jeunes enfants de grandir en toute confiance :

Art 10 : des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité : « En tant qu'enfant j'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »



Les démarches en tant qu'assistante maternelle

1. S'assurer de remplir les conditions d'accès à la formation (agrément valide, contrat avec un parent employeur au moins, formation labellisée IPERIA, avoir l'accord d'un parent employeur pour devenir employeur porteur);
2. S'inscrire (auprès de l'organisateur ou de l'organisme de formation) ;
3. Remplir et signer conjointement le bulletin d'inscription avec l'employeur porteur ;
4. Suivre la formation ;
5. Percevoir de l'allocation de formation (au plus tôt 1 mois après la formation).



FORMATIONS CERTIFIANTES :

Le titre de branche : assistante maternelle /garde d'enfants.

Ce titre de branche de niveau 3 est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles. Il est accessible par VAE ou par validation de l'ensemble des 8 blocs de compétences avec jury de certification. Les blocs de compétences peuvent être validés individuellement dans le cadre de la formation continue.

La validation de blocs de compétences IPERIA propose des ensembles de formations regroupées en blocs thématiques certifiants.

Exemple : « Bloc 5 : Projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé de l'enfant » ► 42 h + 1 h d'évaluation

Il permet d'acquérir des compétences spécifiques qui peuvent être valorisées auprès des futurs employeurs.

Le CAP AEPE (Zoom P6)

Le financement : par IPERIA dans le cadre de la formation continue ou par le Compte Personnel de Formation



• COMMENT ABORDER LE SUJET AVEC SON EMPLOYEUR ?

Sur ce sujet (comme pour les autres d'ailleurs), les 2 maîtres mots sont « anticipation et communication ». Ainsi, anticiper longtemps à l'avance les dates de formation situées sur du temps de travail et prévenir son employeur lui permet de s'organiser et donc d'accepter plus aisément votre départ en formation.

Les moments privilégiés pour en discuter sont : dès l'entretien d'embauche et/ou chaque année, au moment de la publication du catalogue de formation.

• A QUI DEMANDER ?

A l'animatrice du relais petite enfance qui peut vous accompagner dans votre recherche de formation, financement, démarches où à la plateforme pour la formation d'IPERIA : « APPELEZ-NOUS 0800 820 920 Service & appel gratuits »

» Les besoins de l'enfant : entre attachement et exploration L'adulte phare

L'ENFANT APPREND EN JOUANT

Un enfant apprend, quand il explore le monde qui l'entoure : il découvre des sons, des textures, des façons de communiquer, le pouvoir de sa main etc. Il a besoin, pour être disponible aux apprentissages, de sécurité. Il vérifie pour cela, que l'adulte en qui il a confiance, est présent et peut répondre à ses besoins. La présence peut aller du contact physique ou de la proximité pour les plus petits, au seul contact visuel pour les plus grands.

Le lien avec l'adulte est une condition sine qua non, du jeu sans stress pour l'enfant, qui l'amène à explorer l'environnement tant physique qu'humain. L'adulte représente « une base de sécurité » qui soutient le jeu autonome et les interactions entre les enfants.



"L'ADULTE PHARE" D'ANNE-MARIE FONTAINE

En 1985 Alexandre Legendre, architecte, étudie l'impact du mobilier sur les interactions entre les jeunes enfants dans les crèches. Il montre alors qu'un aménagement adéquat des espaces de jeux ainsi qu'un accès visuel permanent aux adultes favorise le jeu autonome et les interactions entre les enfants.

Anne-Marie Fontaine, psychologue, enseignante chercheuse en psychologie de l'enfant, à la suite de cette étude, invente alors la notion d'adulte phare. Elle développe l'idée que, comme les phares en mer éclairent et sécurisent une zone, l'adulte est un phare pour l'enfant qui joue dans la zone éclairée. Mais contrairement au phare en mer dont la lumière tourne à 360°, les adultes sont des phares directionnels...et leur dos n'éclaire pas ! C'est le visage des adultes qui éclaire, c'est leur regard que les enfants guettent, que les enfants suivent. Les enfants jouent quand ils sentent le regard serein et intéressé des adultes à leur égard. C'est ce regard attentif qui les soutient et leur permet de déployer leurs capacités. L'observation fait donc partie intégrante du travail des professionnels de la petite enfance car elle soutient le développement de l'enfant. L'adulte, visible de l'enfant, lui permet de continuer à jouer, explorer et apprendre.



PHARES ÉTEINTS, ALLUMÉS, CLIGNOTANTS, ÉBLOUISSANTS.

En tant qu'adulte, nous sommes parfois un phare visible mais éteint (quand nous regardons nos téléphones ou discutons avec un autre adulte). Les enfants ne manquent pas alors de nous solliciter pour rallumer la lumière sécurisante. Nous sommes aussi parfois des phares clignotants, qui entrent et sortent de la pièce, ce qui insécurise les petits. Nous pouvons aussi parfois devenir des phares éblouissants quand nous intervenons trop dans les interactions avec les autres enfants. Cependant un phare éblouissant captive l'attention de l'enfant ce qui peut également être utile. Ainsi proposer un nouveau jeu, peut détourner son attention et permettre d'anticiper un déplacement en guidant l'attention de l'enfant.

Prendre conscience qu'il est normal qu'un enfant se manifeste quand il ne voit plus la lumière du phare permet au professionnel de réfléchir à une stratégie qui va apaiser l'enfant.

L'important est de se questionner en tant qu'adulte et de savoir que l'on passe par tous les stades de luminosité. L'effet sera sans doute le déclenchement de la sirène d'alarme ! Mais on saura pourquoi !

Référence : les enfants ont besoin que les adultes soient pour eux des phares allumés, article d'Anne-Marie Fontaine dans Boris Cyrulnik et la petite enfance édition DUVAL

» LE CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

LE CAP AEPE C EST QUOI ?

Le CAP AEPE est un diplôme professionnel qui peut s'obtenir par la voie de la formation professionnelle continue. Le diplôme peut être préparé par des candidats en individuel, à distance et par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour se présenter en candidat libre, il faut justifier d'une expérience professionnelle d'assistante maternelle de 448 heures minimum pour au moins un contrat. Une attestation employeur est donc à fournir.

Le CAP AEPE est constitué de 3 parties :

- l'Epreuve Professionnelle 1 (« Accompagner le développement du jeune enfant ») ;
- l'Epreuve Professionnelle 2 (« Exercer son activité en accueil collectif ») ;
- l'Epreuve Professionnelle 3 (« Exercer son activité en accueil individuel »).

L'épreuve EP1 : c'est une épreuve orale de 25 mn maximum durant laquelle vous présentez 2 fiches : l'une relative à la réalisation d'un soin quotidien auprès d'un enfant de moins de 3 ans et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. La présentation sera suivie d'un entretien avec le jury.

L'épreuve EP2 : c'est une épreuve écrite qui vérifie vos compétences en matière d'accompagnement de l'enfant, de travail avec une équipe enseignante, d'entretien des locaux en école maternelle.

L'épreuve EP3 : c'est une épreuve écrite et orale. Vous pouvez élaborer un projet d'accueil le jour de l'examen ou fournir votre propre projet d'accueil (5 pages maximum) qui constituera la base de votre oral. Le choix est à préciser au moment de l'inscription.

En tant qu'assistante maternelle, vous pouvez vous présenter uniquement aux épreuves EP1 et EP3.

Si vous renouvelez pour la première fois votre agrément, cette démarche est obligatoire : vous devez vous présenter aux 2 épreuves EP1 et EP3. Vous n'êtes pas obligée d'obtenir la moyenne mais

au moins d'accepter l'échange avec le jury.

Mais si votre agrément a déjà été renouvelé au moins une fois, vous présenter à ces 2 épreuves présente aussi un avantage !

3 bonnes raisons de passer les 2 épreuves du CAP AEPE (EP1 et 3) :

- En vous formant, vous approfondissez votre compréhension de l'enfant et répondez encore mieux à ses besoins
- Vous montrez aux parents que vous êtes un professionnel de la petite enfance soucieux d'avoir une pratique actualisée. Vous pouvez donc valoriser ce diplôme auprès des parents.
- Votre agrément peut être délivré pour 10 ans si vous obtenez la moyenne aux 2 épreuves (EP1 et EP3) du CAP AEPE, (si les autres conditions sont remplies)

Vous pouvez par exemple suivre la formation financée par IPERIA sur le projet d'accueil (si vous n'en avez pas encore écrit) dans le cadre du plan de développement des compétences et présenter votre candidature en candidat libre auprès de l'académie, ou déposer un dossier au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Ainsi le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA) répond à vos questions sur la VAE, vous assiste dans l'élaboration de votre dossier d'expérience (ex-livret 2), vous accompagne tout au long de votre parcours de validation, vous entraîne à la préparation orale devant jury.

Pour info les dates limites de préinscription au rectorat en tant que candidat libre cette année étaient du 16 octobre au 17 novembre 2023.

Chaque situation étant spécifique, le RPE peut vous accompagner dans cette recherche de professionnalisation.

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>
<https://vae.education.gouv.fr/>

» Le mot "STOP" plutôt que le mot "NON"

Poser des limites à un enfant est important pour assurer sa sécurité mais pas toujours sans conflit. Pour atténuer, la réaction d'opposition de l'enfant, utiliser le mot « stop » plutôt que le mot « non. »

Avec le mot « non » l'adulte se situe en position haute, et demande à l'enfant de respecter sa consigne. L'enfant peut alors entrer dans une surenchère, en allant tester la position de chacun (en physique, ce sont des réactions classiques de résistance). Alors que si la limite est nommée en utilisant le mot « stop », cela amène moins de réaction d'opposition, l'adulte se situant plus dans une communication d'une limite. Alors attention, ce n'est pas magique, mais en éducation, il faut essayer, voir ce qui fonctionne le mieux et partager ses astuces aux autres parents

Hélène, animatrice de RPE

» Une photo de papa, maman dans mon lieu de garde ?

Au porte manteau, dans mon casier, à coté de mon sac à langer, dans un album ? Et HOP, je reconnais les visages familiers (bien plus rapidement que le mien) et je me sens accueilli, moi et ma famille. Je repère l'endroit où je viendrai ranger mes affaires quand je serai plus autonome.

Hélène, animatrice de RPE

» Un conseil de jeux

Le jeu des pinces à linge : à partir de 1 an, l'enfant va adorer utiliser sa pince et attraper des objets entre le pouce et l'index. Ne pas hésiter lorsqu'on étend le linge « à mettre un récipient avec quelques pinces à linge accrochées au bord du contenant. Au travers de ce jeu, l'enfant expérimente sa motricité fine et les muscles des doigts. Il exerce et développe sa coordination main-œil »

Source : Guide PMI Vendée : « Connectez-vous à votre enfant »

Les coups de

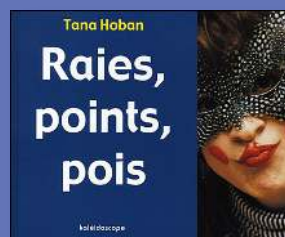
Lauréat du prix "Bébé lecteur"



« Fruits, fleurs, légumes et petites bêtes »

Delebecque Françoise
Editions des Grandes Personnes

Des volets avec des silhouettes de fruits et légumes du potager, d'animaux, de fleurs du jardin et d'outils du jardinier, à soulever, pour découvrir la photographie correspondante. Avec en fin d'ouvrage un quiz en images.



« Raies, points, pois »

Hoban Tana
Éditions Kaléidoscope

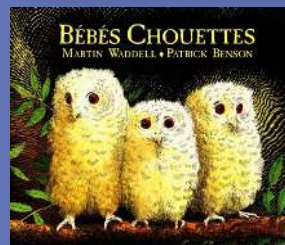
Regardez, vous verrez, le banal devient soudain source de merveilleux, et oui, notre regard en est transformé pour toujours.



« 1,2,3 »

Hoban Tana
Éditions Kaléidoscope

Quand l'œil de Tana Hoban se tourne vers l'univers des tout-petits, c'est une véritable explosion de tendresse, de sensations, de couleurs. Et oui, les fondamentaux sont abordés avec en plus un regard ludique - décidément, Tana avait raison quand elle affirmait qu'il n'était jamais trop tôt pour éduquer le regard !



« Bébés Chouettes »

Martin Waddell, Patrick Benson
Éditions Kaléidoscope

Comme tous les bébés chouettes, Sarah, Rémy et Lou réfléchissent beaucoup - surtout la nuit, quand ils sont seuls, et que leur maman chouette n'est pas encore rentrée... Une histoire qui nous raconte l'histoire d'une maman qui arrive en retard.

Le témoignage : Estelle assistante maternelle, témoigne sur la formation

Mme Mériet est assistante maternelle depuis 2017 à Thouarsais-Bouildroux. Elle témoigne de l'importance de la formation et de son souhait de développer la formation sur son temps de travail.

« En tant qu'assistante maternelle agréée nous bénéficions de la formation dès la 1^{ère} heure travaillée jusqu'à 58 heures de formation par an. Il faut savoir que ces heures de formation sont entièrement prises en charge (cela ne coûte rien, ni au parent employeur ni à l'assistante maternelle).

Cette formation continue est importante pour moi car c'est l'occasion d'améliorer mes compétences et/ou d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles que je peux alors mettre en application pendant l'accueil des enfants (par exemple : comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien). Ce sont aussi des moments d'échanges riches avec la formatrice et les autres assistantes maternelles participantes. J'aime ces moments où l'on apprend beaucoup et où on remet en question notre façon de travailler. Cela me permet d'évoluer dans mon métier.



Cependant, ayant des semaines chargées (nous pouvons travailler jusqu'à 48 h par semaine, sans compter le temps de préparation des repas et de ménage après le départ des enfants) et une vie de famille avec mes propres enfants encore petits, les formations le samedi ne me correspondaient pas... J'ai donc fait le choix de continuer à faire des formations mais uniquement en semaine. Concrètement, je préviens les parents dès que j'ai les dates des formations afin qu'ils s'organisent pour l'accueil de leur enfant et jusque-là ça n'a jamais posé de soucis. Je leur rappelle aussi, que les formations que je fais sont des formations professionnelles qui me permettent d'améliorer l'accueil de leurs enfants.

A ce jour, je regrette juste que peu de formations soient proposées en semaine sur le canton de La Châtaigneraie, mais peut être que si plus d'assistantes maternelles en font la demande, il y aura plus de possibilités. »

Estelle Mériet, assistante maternelle de Thouarsais Bouildroux